

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le onze décembre à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de Morsang Sur Seine, légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Olivier PERRIN, Maire.

Conseillers présents : Mmes Sophie BRATIGNY, Pascale BOISSARD, Marie-Anne RIGAL, Martine BOUTEILLER, Christelle PERRODIN, Elisabete ABREU, Samantha LEMAIRE, MM. Olivier PERRIN, Arnaud MARIN, Frédéric LANDRIEU, Sébastien PICOT, Stéphane COLLIN, Aymeric TOURNAY, Thierry GAUTTIER, Claude POUGES

Secrétaire de séance : Mme Elisabete ABREU

POINT N°1 – RESTAURANT LAS BRASAS – FRANCHISE DE LOYERS :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la franchise de loyer du mois de novembre 2020 à hauteur de 50 % qui a été adoptée lors du Conseil Municipal du 7 novembre 2020 pour le restaurant Las Brasas.

Monsieur le Maire propose de délibérer pour les prochains loyers.

Après débat, deux solutions ont été soumises au vote et ont donné les résultats suivants :

4 voix pour une exonération totale du loyer et 11 voix pour une exonération à 50 % du loyer.

A la majorité, le conseil décide d'appliquer une franchise de 50 % pour les loyers de décembre 2020 et de janvier 2021.

POINT N°2 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT – AUTORISATION DE MANDATER AVANT LE BUDGET PRIMITIF 2021 :

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales qui précise : «... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Le Conseil à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 pour le budget principal selon le tableau annexé à la délibération et qui reprend les sommes suivantes :

article 202 – frais documentations urbanisme, numérisation : 2.500 €

article 2031 – frais d'études : 567,50 €

article 2051 – concessions, droits similaires : 750 €

article 2041582 – GFP – bâtiments et installation : 125 €

article 2046 – attribution de compensation d'investissement : 81,25 €

article 2121 – plantation d'arbres : 250 €

article 21311 – hôtel de Ville : 32.897,25 €

article 21312 – bâtiments scolaires : 341 €

article 21318 – autres bâtiments publics : 3.425 €

article 2132 – immeuble de rapport : 3.412,50 €

article 2135 – installations générales, agencements : 285,50 €

article 2158 – autres matériels et outillages : 10.000 €

article 2181 – installations générales, agencements divers : 9.825 €

article 2183 – matériel de bureau et informatique : 1.462,50 €

article 2188 – autres immobilisations corporelles : 8.119,79 €

POINT N°3 – PERSONNEL COMMUNAL - COMPTE EPARGNE TEMPS :

Point reporté.

POINT N°4 – QUESTIONS DIVERSES :

Un point est fait sur la distribution par les conseillers des chocolats à l'attention de nos aînés.

Pascale BOISSARD expose à l'assemblée le projet APICITE et le fleurissement de la Commune.

Les prochains conseils auront lieu le samedi 16 janvier 2021 à 9h30 et le vendredi 5 mars 2021 à 20 heures.

La séance est levée à 21 heures 45.

Vu par nous, Olivier PERRIN, Maire de la commune de Morsang-sur-Seine, pour être affiché le 18 décembre 2020 sur les panneaux d'affichage et mis sur le site internet de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Olivier PERRIN

Elisabete ABREU
Secrétaire

Sébastien PICOT

Sophie BRATIGNY

Frédéric LANDRIEU

Pascale BOISSARD

Thierry GAUTTIER

Arnaud MARIN

Samantha LEMAIRE

Marie-Anne RIGAL

Martine BOUTEILLER

Stéphane COLLIN

Christelle PERRODIN

Aymeric TOURNAY

Claude POUGES